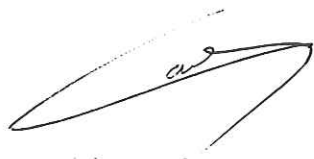


ATTESTATION

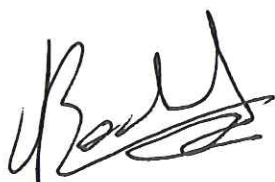
Toutes les analyses effectuées par le Laboratoire Cerba sont réalisées conformément aux exigences du Guide de Bonne Exécution des Analyses (arrêté du 26 novembre 1999) et les échantillons après analyse sont conservés conformément aux conditions définies dans l'annexe C de cet arrêté pour les examens y figurant.

Ces recommandations réglementaires sont complétées par des spécifications internes en matière d'Assurance Qualité.

Valable pour l'année 2010



Sylvie CADO
Directeur Département Biologie



Nathalie ROCHAND
Directeur Qualité